



la passerelle

SERVICE RÉSIDENTIEL DE NUIT
POUR ADULTES ET SERVICE DE
LOGEMENTS SUPERVISÉS

AGRÉÉS ET SUBVENTIONNÉS PAR L'AVIQ

BIENTRAITANCE

SOLIDARITÉ

FAMILLE
thérapeutique

inclusion

ACTEUR

PARTENARIAT

respect

évolution

choix

CITOYENNETÉ

PLURALISME

OUVERTURE

CAPACITATION

systemique

ÉQUITÉ

expérience

accompagnement

RESPONSABILITATION

engagement

CHANGEMENT

VALORISATION

SERVICE RÉSIDENTIEL DE NUIT ET LOGEMENTS SUPERVISÉS AGRÉÉS ET SUBVENTIONNÉS PAR L'AVIQ

LA PASSERELLE s'adresse à des personnes adultes en situation de handicap mental désireuses de développer avec l'aide d'une équipe éducative des projets les plus proches possibles de leurs aspirations personnelles, d'étayer leur qualité de vie et de développer leur citoyenneté.

LA PASSERELLE propose trois formules d'accueil pour cheminer progressivement vers plus d'autonomie, de liberté et de bien-être :

● **L'aubergement**

La maison d'hébergement de Crehen (10 places dont deux pour séjours de courtes durées) constitue le passage obligé avant l'accès aux autres formules. Elle permet au nouveau résident de poser ses valises, de faire le point, de tisser des liens, de développer ses forces et de créer de nouvelles ressources avant d'envisager la construction d'un projet futur. Elle est l'endroit où la permanence est assurée pour l'ensemble des logements et où sont centralisés les services généraux. C'est en quelque sorte la « maison-mère » où la sécurité est assurée pour parvenir à traverser une première passerelle.

● **Les logements supervisés**

4 unités de vie (deux studios de l'autre côté de la cour de l'aubergement, une maison de 5 appartements toute proche et deux maisons au centre de Hannut, comprenant 2 studios individuels pour l'une et 6 pour l'autre) permettent de vivre une première expérience en dehors de l'institution, tout en continuant à bénéficier d'un encadrement, d'un accompagnement et de l'accès à certains services.

● **Le service de transition**

Après un passage en logement supervisé (ou parfois directement après l'aubergement), un suivi momentané et/ou prolongé peut être programmé pour aider la personne à s'installer dans son propre logement, tout en continuant à bénéficier d'une aide de l'équipe éducative et tout en s'appuyant sur les liens créés au fil du temps et des expériences. Par la suite, le service d'accompagnement Inter-Actions peut prendre le relais.



la passerelle

Services résidentiels de nuit et
de logements supervisés

Rue de Wasseiges 12 - 4280 Hannut
019/51.31.25 (bureau) | 019/51.37.85 (aubergement)
info@lapasserelleasbl.be
www.lapasserelleasbl.be

N° d'entreprise: 0422.020.868
BE54 0682 1164 1697 (déductibilité des dons à partir de 40€)